

Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 28 août au 10 septembre 2017 (semaines 35 et 36)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Dengue	Modérée	\rightarrow
Leptospirose	Faible	Ŋ
Grippe	Modérée	
Diarrhée	Modérée	7

Concernant les autres pathologies surveillées, aucune particularité n'est à mentionner.

Grippe

L'épidémie de Grippe en Polynésie française est en phase de décroissance. En semaines 35 et 36 :

- 73 cas ont été signalés par les médecins du réseau sentinelle
- 5 prélèvements positifs durant cette quinzaine.

Recommandations

- Tenir les personnes fragiles (âgées, en ALD, obèses, femmes enceintes) à distance des personnes malades
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter à la poubelle
- Se laver les mains fréquemment, notamment après avoir éternué ou s'être mouché.

Dengue

Le nombre de cas confirmés par les laboratoires s'élève à 27 (19 cas en semaine 35 et 8 cas en semaine 36). Pendant cette période, les cas confirmés étaient localisés à Moorea, Raiatea, Tahaa, Tahiti et Tubuai. Parmi les 27 cas confirmés :

- 44 % étaient des enfants de moins de 15 ans
- 21 cas ont été sérotypés DENV-1
- 2 cas ont été hospitalisés (1 enfant et 1 adulte).

Lutte contre la dengue

- élimination des gîtes larvaires en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine
- utilisation de moyens de protection individuelle : répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...

Prévention du sérotype 2

En Polynésie Française, la dernière épidémie liée au sérotype 2 date de 1996, puis ce sérotype a ensuite circulé jusqu'en 2000. Une grande partie de la population n'est donc pas immunisée contre le virus. La réintroduction du virus au Fenua pourrait entraîner une épidémie.

La Polynésie française est actuellement à risque particulier d'introduction de la dengue de type 2 du fait que ce virus circule dans plusieurs îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie.

La Direction de la Santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de déclencher l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

Leptospirose

Trois cas de leptospirose ont été déclarés durant les semaines 35 et 36. L'activité est en diminution par rapport à la quinzaine précédente. Depuis janvier, la majorité des cas se trouve à Tahiti et à Raiatea.

Recommandations

- consultation médicale en urgence dès les premiers signes.
- protection des plaies avec un pansement imperméable
- limitation des contacts avec la boue et l'eau douce : porter des bottes, ne pas se baigner aux embouchures des rivières
- dératisation et contrôle des pullulations de rongeurs par la gestion des déchets

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élève à 249 (141 cas en semaine 33 et 85 cas en semaine 34) dont 51 % d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est en augmentation par rapport à la quinzaine précédente.

Les toxi-infections alimentaires collectives doivent être déclarées au Bureau de veille sanitaire.

Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes.
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage et désinfection des toilettes et des poignées de portes chaque jour.-
- en cas diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Méningite à éosinophile

Depuis le début de l'année 10 cas ont été déclarés. L'évolution des cas était systématiquement favorable.

Prévention de la méningite à éosinophile

- Eradiquer l'escargot Achatina fulica
- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés (chevrette, escargot, mollusque d'eau douce). Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.

Bureau de veille sanitaire

Tél: 40 48 82 01 Fax: 40 48 82 12 Email: veille@sante.gov.pf